

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**  
**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #26-739.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :  
*« Premier Projet de règlement #26-739 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier la délimitation des zones H-44 et H-46 »*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 3 août 2026 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #26-739. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement numéro 26-739 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne les zones H-44 et H-46 et les zones contigües (P-45, H-42, H-43, CO-47, A-61 et A-63) du territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 7<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-six.**



Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale/Greffière-trésorière